



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

L'an deux mille seize le 29 janvier, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, RAVELLI, HECQUET, RECORDON et Mesdames BEL, FORÉT et FOUCHET.

*Absents et excusés : Monsieur VILLIERS donne pouvoir à Monsieur BARBIEUX
Monsieur LEFEVRE donne pouvoir à Madame FORÉT*

Secrétaire de séance : Monsieur DUJARDIN

La séance est ouverte à 20h 05.

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire propose que soit respectée une minute de silence en mémoire de Monsieur Pierre MORICE, conseiller municipal, décédé le 14 janvier dernier. Monsieur Barbieux souligne avec émotion que Monsieur Morice était toujours très présent, avec un esprit d'évolution et de consensus dont il est important de garder le souvenir pour continuer.

Monsieur BARBIEUX donne ensuite quelques informations :

- Une réunion s'est tenue récemment en mairie à propos de l'avenir de l'école de Vézelay. Cette rencontre a réuni des conseillers municipaux de Saint-Père et de Vézelay, les directrices d'école, des représentants des parents d'élèves et de la DDEN. Puis une rencontre des 2 maires avec Madame l'Inspectrice d'Académie a eu lieu, au cours de laquelle il a porté la position du Conseil municipal prise en juillet 2015.
- Un appel au civisme est lancé afin que le recensement se déroule dans les meilleures conditions.
- En ce qui concerne les ordures ménagères, certains bacs à roulettes positionnés au Point d'apport volontaire (parking du Clos) seront équipés de clés, ce qui permettra entre autres aux personnes ayant des résidences secondaires de pouvoir y déposer leurs sacs. Ces résidents pourront venir chercher une clé en mairie. Les ordures contenues dans des sacs autres que ceux de la CCAVM ne seront plus ramassées à compter du lundi 1^{er} février. Là aussi, un appel au civisme est lancé pour éviter les dépôts sauvages.

Monsieur BARBIEUX propose ensuite au Conseil de modifier l'ordre du jour initialement prévu.

Sont ajoutées :

- La délibération concernant une nouvelle DIA pour la vente de l'immeuble du Pontot.
- La délibération désignant deux représentants du conseil municipal pour le GEMAPI.
- La délibération concernant la réponse à donner à l'ONF de manière à permettre d'entreprendre les travaux forestiers 2016.
- La délibération concernant l'adhésion à l'ACIR.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

La délibération concernant la Fédération hôtelière de plein air est reportée au prochain conseil.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

I- Validation des comptes-rendus du Conseil municipal du 27 octobre et du 21 décembre 2015.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 octobre est validé à l'unanimité.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2015 est également validé à l'unanimité à l'exception de Madame Bel, absente ce jour là.

II- Délibération fixant le forfait maintenance préventive éclairage public.

Monsieur Ravelli informe les personnes présentes du fait que la maintenance préventive de l'éclairage public n'est désormais plus confiée à Eiffage, mais au SDEY.

La question se pose aujourd'hui de savoir quelle va être la fréquence des visites concernant cet entretien préventif : il s'agit de choisir entre 6 visites annuelles, au coût annuel de 18 € par point lumineux, ou 11 visites au coût annuel de 25 €. Cet entretien concerne 118 lampadaires au total.

Madame Forêt précise que l'entretien aux Bois de la Madeleine n'est pas effectué de manière correcte.

Les questions sont posées de savoir d'une part s'il ne vaudrait pas mieux qu'un agent se déplace uniquement lorsque des ampoules sont défectueuses, et d'autre part si à cette occasion, les ampoules ne pourraient pas être remplacées par des ampoules LED comme prévu, dont la consommation est bien moindre. La question devra être posée au SDEY.

Monsieur Barbieux revient à la proposition initiale : il s'agit pour le moment de se positionner sur un passage du SDEY 6 ou 11 fois par an, au tarif de 18 ou 25 € annuel par point lumineux.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal retient l'option de 11 visites annuelles pour un prix de 25 € par point lumineux.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 janvier 2016

III - Délibération pour le transfert au SDEY de la création et de la gestion borne recharge véhicule électrique.

Monsieur Barbieux précise que le SDEY s'engage à accorder la gratuité du stationnement, pendant le rechargement, aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides. Cette gratuité sera d'une durée de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Madame Forêt informe du fait que ce dispositif va exister à Chamoux.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le transfert au SDEY de la création et de la gestion borne rechargeable véhicule électrique.

IV – Délibération concernant la convention avec le SDEY pour l'éclairage public provisoire du parking du Clos.

Monsieur Ravelli précise le montant estimatif HT des travaux, qui se monte à 2 400,00€, la part du SDEY étant de 720,00€, et celle de la commune de Vézelay de 1 680,00€.

Madame Bel pose la question de savoir si les crosses installées autour de la Basilique à la demande de Monsieur Collette pourraient éventuellement être récupérées.

Monsieur Ravelli précise que le parking du Clos nécessite un équipement de style contemporain pour rester dans l'esprit architectural de la Maison médicale.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil municipal approuve la convention avec le SDEY pour l'éclairage public provisoire du parking du Clos.

V - Délibération concernant la convention avec le SDEY pour l'éclairage public définitif du parking du Clos.

Monsieur Barbieux présente l'étape définitive de l'éclairage partiel du parking du Clos qui comprendrait 7 points lumineux pour un montant total de 21 390€, dont 12 377 à la charge de la commune et 5347 € de subventions de la part du SDEY. La part communale serait prise sur le budget stationnement de la commune.

Il précise, à la demande des conseillers, que le nombre de lampadaires, et leur choix, ont été étudiés en fonction de la surface du terrain, et validés par Madame Humbert et la DREAL. D'autres seront posés lorsque le revêtement aura été effectué.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 11 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération concernant la convention avec le SDEY pour l'éclairage public définitif du Parking du Clos

VI - Délibération pour le classement des voies communales en voirie intercommunale.

Monsieur Ravelli précise que ce classement concerne 102 km de voies, et que le classement évolue progressivement, avec des ajustements « à la baisse ».

Il propose ensuite aux personnes présentes la lecture d'un projet de lettre qui serait adressée à la CCAVM. Dans ce courrier sont exprimés à la fois la satisfaction du classement et de la prise en compte de la route d'Asquins menant à la Cordelle ainsi que celle de la Goulotte, et le questionnement posé par la disparition du classement de la route reliant Saint-Père au carrefour de celle reliant Fontenay-près-Vézelay et desservant le foyer Girard de Roussillon ainsi que le hameau de l'Etang et les fermes avoisinantes.

Madame Fouchet insiste sur la formulation de cette lettre, et sur la nécessité de demander, suite à son envoi, un rendez-vous auprès de la CCAVM : présence et insistance permettront en effet de jouer en faveur des souhaits et besoins de la commune, comme lui a précisé Monsieur Huchard.

Monsieur Barbieux propose donc que le courrier soit envoyé puis soutenu par une délégation des conseillers qui serait reçue en rendez-vous à la CCAVM.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'envoi d'un courrier à la CCAVM concernant ce projet, et sur l'envoi d'une délégation afin de le préciser.

VII- Délégation maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie communale année 2016

Monsieur Ravelli précise que cette délégation serait intéressante dans le cas uniquement où elle permettrait d'obtenir des coûts de travaux moins élevés et qu'elle n'engage pas la commune.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité par cette délibération la délégation maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie communale pour l'année 2016 dans la mesure où cette délégation pourrait permettre d'obtenir des coûts de travaux moins élevés.

VIII – Tarifs communaux 2016

Les tarifs ont été revus dans le détail. Monsieur Hecquet propose que le vote soit effectué pour l'ensemble des tarifs. Quelques précisions sont apportées.

Cimetière :

- 1) Concession trentenaire : 220€
- 2) Concession cinquantenaire : 400€

Cette proposition reste inchangée.

Affouages :

Déjà voté pour 2015/2016 à 4€ le stère.

Salle gothique :

Location à la semaine :

100€ la semaine du 1^{er} octobre au 31 mars inclus
200€ par semaine du 1^{er} avril au 30 septembre inclus.

Un tarif journalier de 30€ du 1^{er} octobre au 31 mars inclus, et de 50€ du 1^{er} avril au 30 septembre inclus est ajouté.

Forfait ménage : rajouter 20€ au tarif location. Une attestation d'assurance devra être fournie par le locataire.

Salle des fêtes :

Il est proposé de ne pas délibérer par rapport à un prix de location de la salle, dans la mesure où son état actuel ne permet pas d'accueillir le public selon les normes de sécurité en vigueur. Monsieur Hecquet demande à ce que les travaux soient budgétés rapidement, dans la mesure où l'accessibilité doit être prise en compte sans tarder.

Salle communale des Bois de la Madeleine :

10€ : Convention de mise à disposition précisant également les assurances des demandeurs.

Mise à disposition tables et chaises :

Gratuité pour les particuliers et associations de Vézelay.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Demande de livraison : participation à hauteur de 30€ (facturation à effectuer immédiatement), excepté si manifestation en partenariat avec la commune.

Auberge de jeunesse :

Location salle auberge de jeunesse : convention mise à disposition avec mention de l'assurance des locataires.

90€ la ½ journée et 160€ par jour (le prix était auparavant à 200€ ; il a été baissé de manière à être plus accessible à des personnes ayant peu de moyens)

Forfait chauffage : 60€ par jour.

Tarifs camping :

Tente (petite) : 1,00€

Tente (grande) : 3,00€

Caravane : 3,00€

Moto : 1,00€

Voiture (avec tente ou caravane) : 1,00€

Voiture seule : 2,00€

Camping car : 3,00€

Campeur : 3,00€

Campeur - 4 ans : gratuit

Campeur 4 à 10 ans : 1,50€

Electricité : 3,00€

Garage mort : 3,00€

Animaux : 0,50€

Caution pour prise : 30,00€

Vidange : 3,00€

Lave-linge : 4,00€

Lave-linge avec lessive : 5€

Sèche-linge : 1,50€

Il devrait être spécifié que les personnes handicapées ayant une carte d'invalidité à 80% ont droit à la gratuité du séjour.

Il est demandé par l'ensemble des conseillers que cette information soit portée à la connaissance de tous de manière plus visible.

Il est précisé aussi que les tarifs pour les lave-linge et sèche-linge sont nouveaux.

Terrasses air libre :

Il est rappelé le montant voté en juillet 2014 du mètre carré et linéaire : 20€

Divers emplacements et emplacements sans assises :

Correspond aux emplacements de la lunette à 150€ par an, des taxis à 30 €, et des divers panneaux et objets sur le trottoir (inclus dans le mètre linéaire).



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Droit de place camion outillage :

50€ (contre 25€ auparavant).

Garderie :

Il est proposé aux parents d'enfants scolarisés à Vézelay un service de garderie en maternelle et primaire le matin, du lundi au vendredi, et de garderie le soir en maternelle et étude surveillée en primaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Horaires instaurés :

Garderie du soir en maternelle et étude surveillée en primaire : de 16h15 à 17h45.

Un *goûter* sera fourni à tous les enfants inscrits.

Il est proposé une *participation forfaitaire* des familles de 6€ la semaine et 2€ la journée.

Des erreurs dans la délibération précédente n'ont pas permis de facturation depuis septembre. Cette délibération doit donc être rétroactive, en tenant compte de la gratuité de ce service durant les deux premières semaines.

Stationnement payant :

- 1) Vignettes de stationnement sur un rayon de 30 kms : 5€
- 2) Gratuité de la vignette pour le personnel municipal
- 3) Cartes stationnement longue durée : 10€ la semaine à l'exception de la place Borot.
- 4) Un pass annuel à 15€ : sans limite géographique
- 5) Gratuité pour les personnes à mobilité réduite sur justificatif (carte handicapé). Il est demandé que cette information soit portée sur les horodateurs, et que l'information soit suffisamment diffusée. Il serait important aussi de créer de nouveaux emplacements pour ces personnes.
- 6) Tarif pour les autocars : 10€, quelle que soit la durée. (il est précisé par Monsieur Barbieux que l'amélioration du parking doit être envisagée de manière à pouvoir justifier aussi d'un coût du stationnement parfois contesté du fait de l'aspect peu praticable du lieu).
- 7) Tarif pour les camping cars : 2€ pour 1h, 4€ la 1/2 journée et 8€ la journée. Monsieur Hecquet précise que ces camping-cars peuvent stationner mais ne sont pas autorisés à camper sur les parkings.
- 8) Horodateurs : 2€/1h, 4€ pour 4h, 5€ la journée (auparavant, 4€ la journée).
La tarification par secteurs est provisoirement abandonnée.

Monsieur Hecquet précise l'importance d'attendre le réaménagement du parking pour revoir la tarification, et la nécessité aussi de faire connaître ces informations en étant en lien avec les professionnels concernés par les métiers du tourisme.

Monsieur Recordon pose la question de savoir si les horodateurs ne pourraient pas être passés sur un fonctionnement électrique au moment où les travaux seront effectués.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Madame Fouchet soulève la question de l'énergie solaire.
Monsieur Barbieux répond que les devis sont plus élevés sur le solaire, avec une viabilité moins longue pour les horodateurs.

Eau et assainissement :

- 1) Prix de l'assainissement en collectif : 0,30/m³ si collectif (inchangé depuis 2014)
- 2) Prix de l'abonnement : 55€ (inchangé depuis 2014)
- 3) 50€ pourront être demandés à chaque ouverture, fermeture, déplacement de compteur, et changement d'abonné.
- 4) 100€ pour compteur gelé
- 5) Absence de relevé : moyenne de la consommation des 3 dernières années

Bibliothèque :

Cartes annuelles de lecteur à 11€ pour l'année.

Photocopies et matrice cadastrale :

Les tarifs ont été renégociés à la baisse :

	Associations apportant leur papier	Particuliers
A4 Noire	0,08/copie	0,20€/copie
A3 Noire	0,15€/copie	0,30€/copie
A4 Couleur	0,20€/copie	0,30€/copie
A3 Couleur	0,35€/copie	0,50€/copie

Marché :

Période estivale (de Pâques à la Toussaint) : 5€

Période hivernale (de la Toussaint à Pâques) : gratuité

Une baisse de fréquentation du marché a été remarquée.
Il est important de pouvoir mener une réflexion globale sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve cette délibération concernant les tarifs avec 9 voix pour et une voix contre, celle de Monsieur Ravelli, qui donne son accord pour tous les tarifs, à l'exception de ceux qui concernent le camping.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

IX – Délibération adhésion annuelle de la commune : Yonne en scène, ICOMOS, ACIR

Il est précisé que la CCAVM ayant adhéré en 2015 à Yonne en scène, la participation des communes est très faible. L'adhésion pour ICOMOS se monte à 290€ pour l'année. L'adhésion pour ACIR, Agence de Coopération Interrégionale et Réseau « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle », se monte quant à elle à 150€.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Yonne en Scène :

Pour : 11 voix

Contre : /

Abstention : /

ICOMOS :

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

ACIR :

Pour : 10

Contre: /

Abstention: /

Le conseil municipal approuve par ces délibérations les adhésions annuelles de la Commune à Yonne en Scène, ICOMOS et ACIR.

X – Délibération demande de subvention étude préalable en vue de la détermination des périmètres de protection de la source Choslin

Monsieur Ravelli rappelle que le Maire d'Asquins a donné son accord pour engager l'étude d'un coût de 20 600€ TTC, somme de laquelle doit être soustrait le montant de la subvention de l'Agence de l'eau. La Commune d'Asquins doit s'acquitter de la moitié du reste à payer. Cette étude portera sur le traçage hydrogéologique et la protection de la source. La commune de Vézelay serait propriétaire au $\frac{3}{4}$ de la source Choslin.

Après délibération de principe, le conseil procède au vote :

Pour : 10

Contre: /

Abstention: /

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention d'étude préalable en vue de la détermination des périmètres de protection de la source Choslin.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

XI - Délibération autorisation de signature baux de la vigne blanche

Monsieur Meneau, locataire de la vigne, est propriétaire des plants. Il fait valoir ses droits à la retraite et propose que Monsieur Martin Barbieux puisse reprendre le bail en cours pour lui succéder.

Monsieur Barbieux se retire et ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : 1

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature des baux de la vigne blanche avec délégation de signature à Monsieur Lorant Hecquet.

XII - Règle générale fixant la participation de la commune dans le cadre de l'installation de réseaux enterrés suite à l'octroi d'un permis de construire

Madame Fouchet et Monsieur Barbieux précisent que les communes de Pierre-Perthuis, Montillot, Châtel-Censoir, ne donnent aucune participation.

La proposition est faite de ne pas participer.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : 1

Le Conseil municipal décide que la commune ne donnera pas de participation dans le cadre de l'installation de réseaux enterrés suite à l'octroi d'un permis de construire.

XIII - Déclaration concernant la réponse à donner à l'ONF pour entreprendre les travaux forestiers.

Il s'agit d'entreprendre des travaux pour un dégagement mécanique des plantations sur la parcelle 40P.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ONF à entreprendre les travaux forestiers sur la parcelle 40P.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

XIV - Déclaration délégués GEMAPI pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan

Titulaire : Madame Fouchet
Suppléant : Monsieur Ravelli

Après délibération, le Conseil procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre: /

Abstention : /

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Fouchet titulaire et Monsieur Ravelli suppléant comme délégués GEMAPI.

XV- Délibération concernant une nouvelle DIA pour la vente de l'immeuble du Pontôt

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 119 et AB 358.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Barbieux fait part de l'injonction du préfet, reçue par courrier, d'interrompre le PLU car la délibération n'est pas conforme.

Le PLUI a été voté le 16 décembre 2015 par la CCVAM, ultérieurement à la décision de la commune de Vézelay.

Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet pour, entre autres, préciser ce point.

Il informe du fait qu'il n'y a pas de nouvelles de la SPLAD.

Il existe depuis peu une nouvelle association à Vézelay : « La petite faune de Vézelay », qui se propose particulièrement de veiller à la stérilisation des chats. Une rencontre est prévue avec Madame Haenhel qui en est la présidente.

Madame Patricia Adrien-Pinet, nouvelle Sous-préfète prendra ses fonctions lundi 1^{er} février 2016.

Monsieur Hecquet aborde plusieurs points :

- A la fin du mois de février, un rendez-vous est prévu à la Goulotte avec un représentant de la DRAC de manière à visiter les lieux et faire le point sur les projets et travaux.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

- Une inspection par la commission responsable de la qualité des plus beaux villages de France aura bientôt lieu à Vézelay.
- Le site <https://dartagnans.fr/> propose des campagnes de financement participatif dédiées à la préservation du patrimoine culturel. Un décret du 14/12/2015 donne l'autorisation aux collectivités locales d'utiliser ce type de financement. Ce pourrait être une opportunité pour Vézelay.
- Le 2 avril 2016, un spectacle gratuit « Cabinet Trenet » est programmé à la Cité de la Voix. Il sera associé à un jeu concours.

Madame Forêt demande l'octroi, pour la saison touristique, de deux places de stationnement pour l'UNA (portage des repas, et transport de personnes). Elle informe également du fait qu'un regroupement des UNA de Vézelay, Avallon et l'Isle-sur-Serein est envisagé. Elle demande le soutien du conseil municipal afin que l'UNA de Vézelay puisse être maintenue.

Madame Bel informe que le Comité des fêtes organise un carnaval samedi 6 février avec un défilé costumé et un concours d'« ORNI » roulants.

Par ailleurs, les Amis de Vézelay se réuniront le 5 mars 2016 pour un temps de convivialité qui permettra de rendre hommage à Monsieur Morice.

Monsieur Recordon donne les informations suivantes concernant la CCAVM:

Il a repris le dossier accessibilité et assisté à une réunion.

Le changement d'aérodrome est à l'étude.

Un site internet de la CCAVM va être en place et permettre la diffusion d'informations.

Un journal de la CCAVM pourrait peut-être aussi voir le jour.

D'autre part, les touristes apprécient la propreté de Vézelay.

Madame Fouchet communique les points suivants :

Suite à la disparition de Mr Morice, il est nécessaire que la présence d'élus de Vézelay dans les commissions de la CCAVM soit assurée. Après concertation entre élus, la proposition suivante est faite : Madame Fouchet remplacerait Monsieur Recordon à la commission aménagement de l'espace 1. Monsieur Recordon remplacerait Monsieur Morice sur la partie accessibilité de la commission aménagement de l'espace 2.

Il est nécessaire pour cela que Monsieur Barbieux puisse solliciter Monsieur Germain par courrier.

Le Parc naturel régional du Morvan a terminé un travail sur un atlas territorial. Il s'y trouve pour chaque commune 11 cartes thématiques. Une personne du Parc est prête à venir nous présenter cet atlas communal.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

Une réunion stratégie forêt du Parc doit avoir lieu le 24 mars 2016.

Par ailleurs Madame Fouchet a pris plusieurs contacts pour une évaluation sur la gestion de nos forêts communales. (Association Pro Silva, Rolland Susse, expert forestier)

Monsieur Dujardin :

La fréquentation du camping a augmenté de 7%, mais les charges externes ont augmenté de 12 à 31 % (EDF non inclus).

Les frais de personnel, quant à eux, ont augmenté de plus de 9%.

Monsieur Dujardin s'interroge sur le mode de gestion de l'auberge de jeunesse : cette gestion doit-elle rester collective, ou doit-elle prendre la forme d'une gérance ? La question doit-elle être réfléchie.

Par ailleurs, un Collectif demande à arpenter le hameau des Bois avec Monsieur Barbieux qui est d'accord pour cela.

Monsieur Ravelli :

Les travaux de réfection de la toiture de l'école primaire vont se faire durant les vacances de février.

Des trous et nids de poule sont signalés à l'Etang : il faudra prévoir de l'enrobé.

Monsieur Barbieux signale que les garants pour les affouages ont été désignés : il s'agit de Messieurs Xavier et Vincent Forêt, et de Monsieur Alain Benoît.

Monsieur Hecquet alerte sur la baisse de fréquentation signalée au cours de la réunion de la CCAVM, concernant la ligne de car 62 qui relie Vézelay à Avallon.

Une réunion va bientôt se tenir concernant le 50^{ème} anniversaire de la sortie du film *La grande vadrouille*. Une projection publique de ce film, en plein-air, est en discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2016

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Lionel RECORDON
David LEFEVRE	Micheline FORET	Monique BEL	Emmanuel DUJARDIN
Marianne FOUCHET	André VILLIERS		